

MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR

DIRECTION GÉNÉRALE

DE LA

SURETÉ NATIONALE

Commissariat spécial
de Lyon

N°2159

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Un inventaire a été dressé par M. FAUCON,
notaire à Villefranche s/Saône assisté de M.
FABLOZ, commissaire LYON, le 21 Octobre 1940

Le Commissaire Divisionnaire
Chef des services de Police spéciale,
à Monsieur LE PREFET DU RHONE
à Villefranche, le 21 Juin 1940.

Cette société civile est présidée par Mon-
sieur FONTAINE, instituteur en retraite à Villig-
Morgen, qui serait également président de la loge.

En réponse à votre demande de
renseignements et pour faire suite à mon rapport
du 13 Septembre dernier, concernant les loges
maçonniques de l'arrondissement de Lyon, j'ai
l'honneur de vous faire connaître que M^e DAMOUR,
avoué à Lyon, vient d'être nommé administrateur
séquestre en vue de la liquidation des biens
appartenant à ces loges.

Il a immédiatement procédé à
l'inventaire desdits biens et fait apposer les
scellés sur les locaux. En ce qui concerne l'arrondis-
sement de Villefranche, il y a lieu de noter ce
qui suit :

Par ordonnance du 13 Septembre 1940
le Pré. Il existait à Villefranche s/Saône, une
loge maçonnique intitulée "Fraternité Progressi-
ve" affiliée au Grand Orient, son siège était
9 rue François Giraud.

Un premier inventaire a été fait par le
Commissaire de Police de Villefranche, le 9 Sep-
tembre 1940.

Par ordonnance du 12 Septembre 1940, le
Président du Tribunal de Villefranche s/Saône,
a nommé Monsieur DUCHAMP Claude, licencié en
droit, agréé à Tarare, administrateur séquestre
des biens, meubles et immeubles du groupement
dissous "Fraternité Progressive" et comprenant
notamment un immeuble sis à Villefranche s/S
9 rue François Giraud, ainsi que divers objets
mobiliers s'y trouvant.

Ce mobilier comprend un buste de la Répu-
blique, une table en bois, 14 chaises, une bi-
bliothèque placard avec livres, 1 canapé, 5 dra-
peaux tricolores, 5 porte-manteaux, 1 chandelier
en cuivre, 4 candélabres, 8 bancs, 7 chaises, 1
phare avec tuyaux, 1 lustre, 7 appliques élec-
triques, 1 échelle, 1 table ronde en fer, 1
chaise en fer et un cénotaphe.

Les scellés ont été apposés par le Juge de
Paix le 30 Septembre 1940 et levés le 14 Octobre
1940.

4
./.....

Un inventaire a été dressé par M^oTAITHE, notaire à Villefranche S/Saône assisté de M^o PINIOT, commissaire-Priseur.

Une société civile existe également. Elle a été constituée sous la forme de la loi de 1901 par acte sous seing privé, en Juin 1921.

Elle est propriétaire de l'immeuble qu'elle a acquis suivant acte reçu par M^oCHERVET, Notaire à Villefranche, le 21 Juin 1921.

Cette société civile est présidée par Monsieur FONTAINE, instituteur en retraite à Villié-Morgon, qui serait également président de la loge.

Le trésorier de la loge "Fraternité Progressive" est Monsieur VAPILLON, rentier, 46 rue de Thizy à Villefranche.

L'activité de cette loge était très réduite pendant la guerre. Elle a cessé totalement à l'arrivée des allemands et depuis lors aucune activité n'a été constatée.

Il existait à TARARE une autre loge maçonnique dénommée "LES AMIS de la RAISON" également affiliée au Grand Orient. Son siège était rue de la Venne.

Par ordonnance du 12 Septembre 1940 le Président du Tribunal de Villefranche S/S, a nommé Monsieur DUCHAMP sus-nommé, administrateur séquestre des biens meubles et immeubles appartenant au groupement dissous "Les Amis de la Raison" et comprenant notamment :

- 1^o/ une maison d'habitation sise à Tarare, rue de la Venne, comprenant rez-de-chaussée et premier étage et jardin clôturé, d'une superficie de 400 mètres carrés.
- 2^o/ Divers objets mobiliers, savoir : 3 grandes tables, 3 petites tables, 6 tréteaux, 15 chaises, 1 coffre-fort, 7 bancs se trouvant actuellement entreposés chez Mr. PFERFFERKORN, Directeur de la Boule Fraternelle de Tarare, et un poêle émaillé entreposé chez Mr. DEVEDEUX, transporteur à Tarare.

A la suite de cette désignation, Mr DUCHAMP a fait procéder à l'apposition des scellés le 26 Septembre 1940 par le Juge de Paix, et il a fait apposition auprès de MMrs PFERFFERKORN et DEVEDEUX en ce qui concerne les meubles.

A noter que l'immeuble appartient à la Société Civile "Les Amis de la Raison de Tarare" régulièrement constituée suivant acte reçu par M^oPETITFERRE, notaire à Tarare, le 19 Août 1895.

STOGE
STARIEDR
SURETE NATIONALE

./...

L'activité de la loge "Les Amis de la Raison" qui était très réduite avant la loi du 13 Août 1940 portant dissolution des sociétés secrètes, a cessé totalement depuis.

Enfin, il m'a été donné d'avoir connaissance d'instructions adressées ces jours-ci à Monsieur le Procureur de la République de Villefranche s/Saône, par Monsieur le Procureur Général de LYON. Elles sont ainsi rédigées.

" L'article 3, alinéa 2 de la loi du 13 Août 1940 portant interdiction des sociétés secrètes décide qu'il sera procédé à la liquidation des biens mobiliers et immobiliers des associations et groupements dissous.

En ce qui concerne les modalités de cette liquidation, M. le Garde des Sceaux, par dépêche en date du 11 Octobre courant, m'informe qu'un texte législatif est actuellement à l'étude dont les dispositions doivent régler les conditions d'administrations et de liquidation de tous les biens mis sous séquestre, en conséquence d'une mesure de sureté générale.

Dans ces conditions, vous voudrez bien, jusqu'à la promulgation de ce texte, ne faire procéder à aucune liquidation des biens mobiliers et immobiliers mis sous séquestre par application de la loi du 13 Août 1940.

Le Pr. Général
signé : SENNEBIER "

9 rue François Girard
Un premier inventaire
d'actes de Police de Villefranche, le 9
septembre 1940.

Le Commissaire Divisionnaire
de Police spéciale :

Par ordonnance du
Président du Tribunal de Villefranche s/Saône,
a nommé Monsieur DUCHAMP Claude, licencié en
droit, agréé à Tarare, administrateur séquestre
des biens, meubles et immeubles du groupement
dissous "Fraternité Progressive" et comprenant
notamment un immeuble sis à Villefranche s/S
9 rue François Girard, ainsi que divers objets
mobiliers s'y trouvant.

Ce mobilier comprend un buste de la République, une table en bois, 14 chaises, une bibliothèque placée avec livres, 1 canapé, 5 fauteuils tricolores, 5 fauteuils modernes, 1 chandelier en cuivre, 4 chandeliers, 5 miroirs, 7 chaises, 1 placard avec livres, 1 lustre, 7 appliques triangulaires, 1 échelle, 1 table ronde en fer, 1 caniche en fer et un panier.

Un détail est été approuvé par le Juge de Paix le 30 septembre 1940 et levé le 10 novembre 1940.